

LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Bulletin de liaison de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France

N°28-mai 2008

www.saintlaurent.info



Sommaire:

**Conseil d'administration
des 14 et 15 avril 2008
à Saint-Laurent-du-Mottay**

Délégation Générale - 8, rue de l'Eglise - 34725 - Saint-Félix-de-Lodez

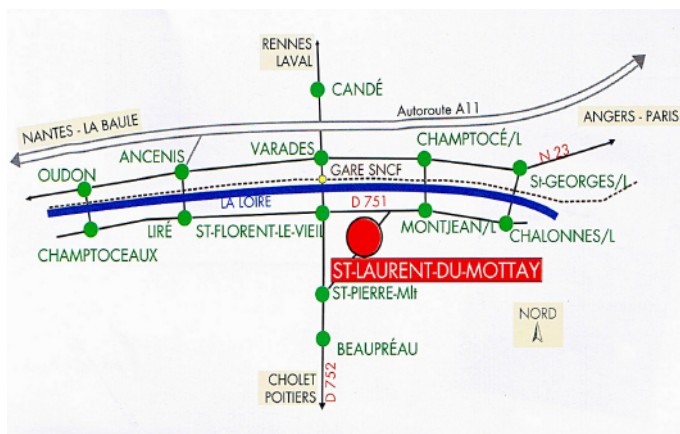
Tél. / Fax.: 04 67 44 03 76

E-mai: image.plus@wanadoo.fr

Saint-Laurent-du-Mottay

Un peu de géographie et d'histoire.

Le conseil d'administration élargi de l'Association nationale des Saint-Laurent de France s'est tenu les 14 et 15 avril 2008 dans le charmant village de Saint-Laurent-du-Mottay (49410 - Maine-et-Loire) Pays-de-la-Loire.



D'une superficie de 1463 ha. avec une population de 760 habitants, la commune est située au centre du triangle Cholet - Angers - Nantes, à l'ouest du département de Maine-et-Loire dans le canton et la communauté de communes de Saint-Florent-le-Vieil.

Sur ce territoire, on peut voir deux châteaux du XVIII^e et XIX^e siècle, et il existe 24 km. de sentiers de randonnées entre Loire et coteaux, dont certains sont ouverts aux VTT.

Logis des Prévôts de l'abbaye de Saint-Florent jusqu'en 1748, la mairie est installée dans cette prévôté du XVI^e siècle édifée sous le règne de Louis XII, époux d'Anne de Bretagne. Une date est lisible dans l'escalier du 1er étage : 1509.

Après l'Abbé, supérieur de l'abbaye, se trouvaient les Prévôts, officiers de gendarmerie, et le Cellérier, économe du monastère, qui résidait à Botz-en-Mauges, situé à quelques kilomètres au nord-ouest du canton. A cette période, la mense (le revenu) fut supprimée moyennant une rente de 4 400 livres tournois.

La mense (du latin mensa, table, repas, d'où ce qui sert à nourrir) est le nom du revenu ecclésiastique



Saint-Laurent-du-Mottay

attribué soit à l'évêque ou à l'abbé (mense épiscopale ou abbatiale), soit aux chanoines ou aux moines (mense capitulaire ou conventuelle). La mense est habituellement un patrimoine foncier dont les revenus servent à l'entretien de son ou de ses titulaires (évêque, abbé, chanoines, etc).

Bien qu'une pièce portant le nom de « franc » ou « franc à cheval » ait existé dès le 5 décembre 1360, le franc français ne fut l'unité monétaire unique de la France qu'entre 1795 et le 31 décembre 1998. Il succède en effet à la livre tournois, qui fut l'unité de compte de l'Ancien Régime, le franc n'étant alors qu'une monnaie de règlement. À l'époque médiévale, la livre tournois était utilisée dans plusieurs principautés, particulièrement en Hainaut et en Bourgogne. Elle a d'abord été frappée à l'abbaye Saint-Martin, dans la région de Tours (d'où lui vient son nom de tournois).

La livre tournois se subdivise en sols, et deniers.

- 1 livre tournois = 20 sols tournois
- 1 sol = 12 deniers tournois
- 1 livre tournois = 240 deniers.

C'est une monnaie de référence, aussi dite monnaie de compte, utilisée pour pouvoir convertir des sommes dans une même unité, à une époque où une multitude de valeurs très différentes est en circulation. Elle sert à homogénéiser les opérations évoquées par le compte, elle est bien distincte de la monnaie avec laquelle ces opérations sont matériellement effectuées.

Le cours légal de la livre tournois en or et en argent, était fixé par ordonnance royale en référence à :

- une taille (un poids) fixé en marc de poids de marc (1 marc = 244,7 grammes environ)
- un aloi (proportion de métal précieux) fixé en carats (1 carat = 1/24^{ème})

Ce cours a suivi les aléas de l'économie. Par exemple, l'édit royal du 31 mars 1640 fixe le cours du louis d'or à 1/36,25 marc d'or avec un aloi de 22/24 carats, pour une valeur de 10 livres tournois. Soit un

cours légal de la livre tournois (Lt) à 1 Lt = 0,619 grammes d'or pur .

Dans ce magnifique bâtiment occupé par la mairie, on trouve

une salle du rez-de-chaussée, d'une superficie de 90 m², classée monument historique. Entre autres, il est permis d'admirer une vaste cheminée qui remplit à demi la paroi vers le sud, suivant la description de Célestin Port, archiviste départemental, qui visitait ces lieux en 1877.

Décorée de dix médaillons sculptés et qui semblent présenter le caractère imitations antiques, cette cheminée porte en son centre une fresque qui représente l'Annonciation, avec à gauche l'Archange Gabriel debout, et à droite la Vierge à corsage carré décolleté, la jupe en surplis flottant, entre eux deux : le vase d'élection.

Sur le côté droit, une nouvelle fresque représente le prophète Isaïe, avec inscrit sur la banderole : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium* (Voici la Vierge qui concevra et enfantera d'un fils). Il est signalé qu'avant que les outrages du temps ne commettent l'irréparable, les murs de cette salle étaient tous couverts de fresques.

Le plafond est formé de vingt belles solives en chêne, gracieusement cannelées avec au centre une admirable poutre, qui forme saillie, décorée de vingt huit médaillons. Ces médaillons circulaires, inscrits dans de larges « couronnes laurées » témoignent de recherche et d'invention dans le



Salle de la mairie, sa cheminée, son plafond



Mairie de Saint-Laurent-du-Mottay
détail, car ils sont réalisés de feuillages et de fruits et certains d'entre eux portent en haut, en bas et sur chaque côté, quatre têtes d'anges ou d'enfants.

Vers 1900, M. Bordier, maire, fit parquer cette salle avec du chêne, et elle servit d'école jusqu'en 1960, et c'est après plusieurs visites des Beaux-Arts que la restauration de la cheminée fut décidée en 1975, puis en 1982, se sont les murs et le plafond qui bénéficièrent de cette attention avec le soutien du Conseil Général.

D'autre part, de chaque côté de la cheminée, sont disposées deux remarquables tapisseries « Aubusson », copies du XVI^e siècle (don de M. Henri Bernier, historiographe de la commune). La tapisserie de droite représente une « scène galante » et celle de gauche « un concert champêtre ».



Médaillons de la poutre centrale (sélection)

De plus, la commune de Saint-Laurent-du-Mottay, après Paris et Strasbourg, a le privilège d'avoir eu le général Charles de Gaulle comme citoyen d'honneur. Un diplôme et des correspondances du général, exposés dans la salle, en attestent la véracité.

C'est sous ces lambris et dans ce contexte que Mme. Danielle Pineau, maire de Saint-Laurent-du-Mottay, et M. Yannick Avril, président de l'association locale des Saint-Laurent, entourés des membres du conseil municipal et des responsables des commissions du 9° rassemblement, ont organisé la réunion du conseil d'administration d'une façon très conviviale.

Jean-Pierre Lapeyre, président de l'association nationale des Saint-Laurent de France, renouvelle ses remerciements à ce groupe dynamique et fort sympathique qui affirme que l'esprit et l'ambiance qui caractérisent les Saint-Laurent de France est déjà bien en place dans ce beau village des Mauges, en Maine-et-Loire, qui organisera le 9° rassemblement les 22, 23 et 24 août 2008.



Réunion du conseil d'administration

Conseil d'administration des 14 et 15 avril 2008.

Ordre du jour :

- 1 - Point sur le 9ème rassemblement à Saint-Laurent-du-Mottay des 22, 23 et 24 août 2008 ;
- 2 - Point sur les finances de l'association ;
- 3 - Analyse de la demande d'avance financière de Saint-Laurent-en-Brionnais
- 4 - Point sur le site Internet ;
- 5 - Point sur la timbrologie proposée par les Saint-Léger de France ;
- 6 - Point sur la distribution du logo sur autocollants
- 7 - Analyse de l'article 6 des statuts de l'association nationale ;
- 8 - Préparation de l'ordre du jour de l'AG du 24 août 2008 - renouvellement du CA ;
- 9 - Point sur les commissions.

Membres présents :

Jean-Pierre LAPEYRE - Marie-France CORVEST - Chantal RUBIN - Ginette DECULTIEUX - Louis NOMDEDEU - Danielle PINEAU, maire de Saint-Laurent-du-Mottay - Yannick AVRIL, président de l'association locale des Saint-Laurent
Yvan MARCOU

Membres absents excusés :

Pierre REYNAUD - Jean LANCIAL - Jocelyne DERSIGNY - Gilbert SAINTE-LUCE - Gérard COMETS - Yves ROLAND

1 - Point sur le 9° rassemblement des 22, 23 et 24 août 2008 :

Le jour de la réunion 24 Saint-Laurent membres de l'association nationale étaient inscrits.

La visite des lieux permet de constater que l'ensemble des activités de la manifestation seront concentrées sur une même zone, au cœur du village, et que les emplacements des parkings sont à proximité, ce qui diminuera considérablement les déplacements.

Le hall réservé à la foire exposition, grand et lumineux, se trouve dans le même périmètre.

Les salles de réunions des commissions sont attenantes, dont celle qui est réservée à la réunion du bureau national le vendredi 22 août à 18h.

Un stand de distribution de repas rapides, plus particulièrement destinés aux jeunes participants, sera mis en place. Un badge spécifique pour l'accès au chapiteau sera affecté à ces derniers.

Un dernier document d'organisation sera adressé prochainement à tous les participants.

Dans l'attente, le dossier est disponible en téléchargement sur notre site Internet, et il a été lu 980 fois.

2 - Point sur les finances de l'association nationale :

Le bilan présenté par Mme. Chantal RUBIN, trésorière, fait apparaître une situation financière avec

un solde positif, malgré le retard de paiement de trois communes et le retrait de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Toutefois, il est constaté que le nombre d'habitants des membres du réseau, dont dépendent les versements des cotisations, n'est pas actualisé, et qu'il correspond bien souvent au recensement de 1999 (données INSEE), ce qui diminue singulièrement le montant des recettes. Il est donc demandé aux adhérents de corriger leurs données liées à la population de leurs communes pour effectuer les calculs concernés.

D'autre part, les trois tranches actuellement utilisées pour chiffrer le montant de la cotisation annuelle feront l'objet d'un réalignement que sera proposé et discuté au cours de l'assemblée générale extraordinaire du mois d'août prochain.

Une correspondance particulière sera adressée aux Saint-Laurent qui ne sont pas membres du réseau pour leur proposer une adhésion à l'association nationale. Pour mémoire, nous sommes actuellement 38 membres sur les 94 villes et villages de France qui ont pour patronyme Saint-Laurent.

Des recherches de partenariat seront menées pour attirer des annonceurs sur notre site Internet, moyennant une contrepartie financière. L'aide de tous nos membres est souhaitée, et les propositions qui nous parviendront seront étudiées avec attention.

Le bilan financier concernant le 9° grand rassemblement de Saint-Laurent-des-Vignes, transmis par le président de l'association locale, souligne un solde positif. Le détail de ce compte de résultat sera présenté par les responsables au cours de l'assemblée générale extraordinaire du mois d'août prochain.

3 - Analyse de la demande financière de Saint-Laurent-en-Brionnais :

Suite à la demande d'avance de trésorerie émise par l'association Saint-laurent de France 2009 de Saint-Laurent-en-Brionnais, le conseil d'administration s'est prononcé, et un avis de décision sera adressé au président de l'association, en marge de ce compte-rendu de réunion.

4 - Point sur le site Internet : Visiteurs.

- Nombre de visiteurs différents en 2007 = 40 631 - au 30 avril 2008 = 21 409 = 53%
- Nombre de visites en 2007 = 50 339 - au 30 avril 2008 = 25 660 = 53%
- Nombre de pages lues en 2007 = 318 480 - au 30 avril 2008 = 164 403 = 52%
- Nombre de pays visiteurs de plus de 20 pages =

USA - Allemagne - Espagne - Corée du Sud - Suède - Belgique - Canada - Grande Bretagne - Japon - Suisse - Hollande - Maroc - Italie - Australie

Durée moyenne des visites : mars 2008

- 30s - 2mn. = 961 = 13,2%
- 2mn. - 5mn. = 571 = 6,5%
- 5mn. - 15mn. = 341 = 4%

Articles les plus consultés :

- Associations sportives = 7699
- Associations sociales et services = 4781
- Associations activités de loisirs = 3837
- Associations culturelles = 3716
- Associations jeunesse - vie scolaire = 3723
- Un blog pour les jeunes = 2937
- 8°rassemblement SL-Cuves = 3012
- Centre aquatique et loisirs SL-Chamousset = 3299
- La chèvre = 2767
- Les Saint-Laurent de France = 2645

Analyse :

- La montée en puissance du site est réelle avec de plus en plus de visiteurs, d'où l'intérêt de le maintenir à flot et actualisé au jour le jour.
- En conséquence la mise en ligne des articles proposés est immédiate
- La diffusion par newsletter touche près de 300 adresses Email dont tous les Saint-Laurent du réseau par l'intermédiaire des adresses @ mairies.
- L'agenda des Saint-Laurent à bien démarré mais il devrait se généraliser.
- Les photographies des manifestations suivantes sont actuellement en ligne sur notre site Internet :
 - 4° grand rassemblement des 16 - 17 et 18 juillet 1996 à Saint-Laurent-de-Chamousset
 - 4° rassemblement des 31 juillet et 1 août 1999 à Saint-Laurent-de-Cognac
 - 5° grand rassemblement d'août 1998 à Saint-Laurent-des-Autels
 - 5° rassemblement des 4 - 5 août 2001 à Saint-Laurent-des-Hommes
 - 6° rassemblement des 27 - 28 juillet 2002 à saint-Laurent-de-Gosse



5° grand rassemblement d'août 1998 à SL-des-Autels

5 - Point sur la timbrologie proposée par les Saint-Léger de France :



Raphaël Bouchot, responsable de ce projet, précise que le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que Phil@post lui font savoir que la commission des programmes philatéliques a effectué un examen attentif de ce dossier en décembre 2007 pour les émissions de timbres-postes à réaliser en 2009. Il ressort que compte tenu du nombre d'émissions de timbres-postes en instance, et de la nécessaire limitation du programme annuel, cette demande sera examinée lors de la préparation du programme philatélique de 2010.

En conséquence, ce dossier est toujours dans les rails, et nous vous tiendrons informé des suites données.

6 - Point sur la distribution du logo sur auto-collants :

Sur les 27 soumissions de commandes effectuées le 1er juillet 2007 à Saint-Laurent-des-Vignes, 20 membres de l'association ont été livrés.

Il reste à en approvisionner 7, qui seront livrés d'office dans les jours qui suivent, dont :

- SL-du-Bois = 300
- SL-de-la-Cabrerisse = 500
- SL-de-Carnols = 200
- SL-de-Gosse = 500
- SL-en-Gâtines = 800
- SL-du-Maroni = 1000
- SL-sur-Oust = 250

7 - Analyse de l'article 6 des statuts de l'association nationale :

Actuellement l'article 6 de nos statuts stipule :
Sont membres actifs, les communes ou les associations mandatées par la municipalité en place, ayant acquitté la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Il se trouve que depuis quelques années, certaines associations des Saint-Laurent de France, éprouvent des difficultés pour fonctionner au sein de notre réseau et de leur commune, car le soutien de ces dernières, qui existait lors de leur création, s'est parfois affaibli, ou à même totalement disparu à la suite des dernières élections municipales.

Se pose donc la question :

Est ce que ces associations peuvent être encore membre de notre réseau, ou bien une association locale des Saint-Laurent de France peut-elle exister sans être mandatée par sa municipalité ?

L'analyse du conseil d'administration est la suivante :

- Juridiquement rien ne s'oppose à l'existence d'une association locale qui porte le nom de sa ville ou de son village. Le Conseil d'administration n'a donc pas d'opposition de principe à ce que les associations locales représentent leurs communes même si leurs municipalités ne les mandatent pas, à condition que ces associations s'acquittent de la cotisation annuelle fixée en assemblée générale.

Mais cela implique une refonte totale de nos statuts et un changement de l'esprit et qui a inspiré la création de notre association nationale, basés sur l'adhésion des communes et leur participation à nos activités.

Nous ouvrons donc une réflexion parmi nos membres sur ce changement important, ceci afin de prendre position lors de notre assemblée générale extraordinaire de Saint-Laurent-du-Mottay le 24 août prochain.



Logo sur auto-collant

8 - Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2008 :

En complément des points abordés régulièrement, et ceux qui ont été précisés précédemment, le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration sera effectué au cours d'un vote.

Membres sortants : Chantal RUBIN - Marie-France CORVEST - Jocelyne DERSIGNY

Dans ce cadre, Jean-Pierre LAPEYRE fait savoir que ne s'étant pas représenté aux dernières élections municipales, sa fonction actuelle de président de l'association nationale n'est plus renforcée, comme précédemment, par la fonction de maire d'une commune membre du réseau. Il pense que vis à vis d'une administration ou d'une commune, un président remplissant la fonction de maire (ou d'adjoint ou de conseiller général...) aura plus de poids et inspirera "plus confiance" qu'un simple particulier.

Il en résulte, qu'il pose la question suivante : Ne faudrait-il pas qu'un maire ou un(e) élu(e) d'une commune membre soit le/la président(e) de l'association nationale pour consolider cette fonction ?

En conséquence, il sera fait appel à candidatures par courrier séparé, afin de préparer ces élections. Elles devront parvenir à la délégation générale avant le 01 août 2008.

Rappel article 9 de nos statuts : *L'association est dirigée par un Conseil d'administration formé de 9 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Les membres sortants sont rééligibles. Il ne peut y avoir plus de 2 représentants d'un même membre actif au sein du Conseil d'administration.*

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président d'honneur, et choisit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le conseil d'administration est composé actuellement de :

- Pierre Reynaud, président d'honneur (SL-de-Cerdans)
- Jean-Pierre Lapeyre, président (SL-Nouan)
- Chantal Rubin, trésorière (SL - Haute-Savoie)
- Marie-France Corvest, secrétaire général (SL-du-Var)
- Louis Nomdedeu, membre (SL-de-Cognac)
- Ginette Decultieux, membre (SL-de-Chamousset)
- Jean Lancial, membre (SL-Blangy)
- Jocelyne Dersigny, membre (SL-Blangy)
- Gilbert Sainte-Luce, membre (SL-du-Maroni)

9 - Point sur les commissions :

Afin de bien organiser les réunions des commissions qui se teindront le samedi 23 août 2008 à 09h.30 à Saint-Laurent-du-Mottay, il est nécessaire que les communes membres reprécisent le nom de leurs représentants auprès de la délégation générale avant le 01 août 2008, avec si possible un représentant des jeunes pour la commission vie associative, jeunesse et loisirs.

Commission vie associative, jeunesse et loisirs :

(rapporteurs Louis Nomdedeu et Gérard Comets)

Il est rappelé qu'un service de repas rapides à prix modérés ainsi qu'un « point jeune » sera mis en place pour l'accueil à l'occasion du 9° rassemblement.

Commission tourisme et économie :

(rapporteur Yves Roland et Yvan Marcou)

Le projet de mettre en ligne sur notre site Internet des circuits touristiques à thèmes et des circuits gourmands a de la peine à s'installer par manque de propositions.

L'agenda des Saint-Laurent de France en ligne sur notre site Internet a démarré, mais il reste encore beaucoup de communes qui ne sont pas manifestées.

Afin de disposer d'un produit de communication dynamique à destination des institutions et des particuliers, le conseil d'administration a chargé la délégation générale d'étudier la création d'un DVD rappelant les objectifs de notre association nationale au travers des manifestations qui se sont déroulées depuis sa création.

10 - Point sur le calendrier des prochaines manifestations :

- 2008 - 22 - 23 et 24 août - 9° rassemblement à Saint-Laurent-du-Mottay
- 2009 - 3 et 5 juillet - 10° rassemblement à Saint-Laurent-en Brionnais
- 2010 - Saint-Laurent-dur-Oust
- 2011 - Saint-Laurent-du-Maroni (20° anniversaire de l'association nationale)
- Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (en attente)

Le lieu et la date de la prochaine réunion du bureau national seront décidés à l'occasion de l'AG extraordinaire du mois d'août prochain.

ASSOCIATION NATIONALE DES SAINT-LAURENT DE FRANCE



Siège social : 3, rue Saint-Germain - 41220 Saint-Laurent-Nouan
Président : Jean-Pierre LAPEYRE - Saint-Laurent-Nouan
Secrétaire : Marie-France CORVEST - Saint-Laurent-du-Var
Trésorière : Chantal RUBIN - Saint-Laurent (Haute-Savoie)
N° SIREN : 450 903 380 00019

-oOo- APPEL DE COTISATION - ANNEE 2008 -oOo-

Commune de :
Votre adresse E-mail :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France du 02 août 2003, une cotisation unique est demandée pour l'année. Depuis l'AG 2006 la commune qui organise un grand rassemblement ne bénéficie plus de la moitié des cotisations.

COMMUNES DE 1 à 500 habitants :

- 0,10 €. par habitant X + forfait 100,00 €. = (1)
- Abonnement au site Internet = 100,00 €. (2) uniquement pour les nouveaux inscrits
- Autocollants logo des Saint-Laurent 0,50 €. pièce x =
- N° du mandat administratif ou chq..... Date du virement.....

COMMUNES de 501 à 5000 habitants :

- 0,25 €. par habitant X + forfait 155,00 €. = (1)
- Abonnement au site Internet = 150,00 €. (2) uniquement pour les nouveaux inscrits
- Autocollants logo des Saint-Laurent 0,50 €. pièce x =
- N° du mandat administratif ou chq..... Date du virement.....

COMMUNES DE PLUS DE 5000 habitants :

- Forfait de 1410,00 €. (1)
- Abonnement au site Internet = 200,00 €. (2) uniquement pour les nouveaux inscrits
- Autocollants logo des Saint-Laurent 0,50 €. pièce x =
- N° du mandat administratif ou chq..... Date du virement.....

- (1) - Pour les nouveaux adhérents à l'Association, le montant de la première cotisation est réduit de 50%.
- (2) - L'abonnement au site Internet est définitif et non-renouvelable tous les ans.

ATTENTION un Changement dans le n° de compte depuis 2006

REGLEMENT : Titulaire : Association nationale des St.Laurent
Domiciliation : CCM Faucigny - 74130 Bonneville
10278 / 02413 / 00013779461 CLE 61

N.B. : Sur le mandat administratif : référence facture tiers - inscrire : St. L. Cerdans (par exemple) Si vous mentionnez St. Laurent ...en entier, le nom de votre St. Laurent n'apparaîtra pas, et cela pose un problème pour identifier la commune.

Merci d'adresser une copie de l'appel de cotisation à la trésorière

- Par FAX / TEL. au 04 50 03 78 48
- Par courrier : Chantal RUBIN - 1170 route de Crédox - 74800 Saint-Laurent
- Tel : 06 83 07 62 48 - e-mail : chantalcassiopee@wanadoo.fr



Association nationale
des
Saint-Laurent de France
www.saintlaurent.info

**HISTOIRE
CULTURE
GASTRONOMIE**

-oOo-

**un tourisme
à dimension humaine
en toutes saisons**

-oOo-

renseignements
Délégation générale
8, rue de l'Eglise
34725 - Saint-Félix-de-Lodez
tél. / fax. 04 67 44 03 76
image.plus@wanadoo.fr

